

Province de Québec
Circonscription de Richelieu
Ville de Sorel-Tracy

Présences

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy, tenue à l'hôtel de ville, le 5 juillet 2021 à 20 h, à laquelle sont présents, forment quorum et siègent sous la présidence du maire, M. Serge Péloquin, les conseillères et les conseillers suivants :

M. Olivier Picard, conseiller du district n° 1 - Bourgchemin
Mme Sylvie Labelle, conseillère du district n° 2 - Richelieu
M. Martin Lajeunesse, conseiller du district n° 3 - Saint-Laurent
M. Jocelyn Mondou, conseiller du district n° 4 - Vieux-Sorel
M. Stéphane Béland, conseiller du district n° 5 - Du Faubourg
M. Benoît Guèvremont, conseiller du district n° 6 - Des Gouverneurs
M. Patrick Péloquin, conseiller du district n° 7 - Des Patriotes
Mme Dominique Ouellet, conseillère du district n° 8 - Pierre-De Saurel

Le directeur général, M. Carlo Fleury, la greffière adjointe, M^e Marie-Pascale Lessard, la directrice du Service des finances et trésorière, Mme Vicky Bussière, et le chef de division - communications, M. Dominic Brassard, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

Après avoir constaté l'avis et les délais de convocation ainsi que le quorum, le maire déclare la présente séance régulièrement constituée.

2021-07-420

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par M. Martin Lajeunesse, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-07-421

Présentation et dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024

Le maire de la Ville de Sorel-Tracy, M. Serge Péloquin, présente et dépose au conseil le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024 préparé par le conseil en collaboration avec les directeurs de service.

2021-07-422

Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024

CONSIDÉRANT que le projet de programme triennal d'immobilisations 2022, 2023 et 2024 a été rendu disponible aux membres du conseil dès la publication de l'avis public annonçant la tenue d'une séance extraordinaire pour l'adoption du Programme triennal d'immobilisations 2022, 2023 et 2024,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par M. Jocelyn Mondou, que le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-07-423 Autorisation de financement - projets d'investissement prévus au Programme triennal d'immobilisations (PTI) pour l'année 2022

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Benoît Guèvremont :

QUE le conseil autorise le financement des projets d'investissement pour l'année 2022, tel que contenu au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2022-2023-2024, et ce, de la façon suivante :

- Par les activités financières, à même le budget de fonctionnement, pour un montant de 1 038 700 \$;
- Par le fonds de roulement pour un montant de 1 928 900 \$;
- Par la taxe de réfection du réseau routier local pour un montant de 1 550 000 \$,

QUE le solde de 24 392 400 \$ soit financé par d'autres sources de financement telles que par règlements d'emprunt ou subventions.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-07-424 Publication du programme triennal d'immobilisations ou d'un document explicatif

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le budget ou le programme triennal adopté, ou un document explicatif de celui-ci, est distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité,

CONSIDÉRANT que cette disposition prévoit également qu'en plus ou au lieu de cette distribution, le conseil peut décréter que le budget ou le programme triennal, ou le document explicatif, est publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par Mme Dominique Ouellet, que le conseil décrète que le document explicatif du Programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024 soit publié dans le journal local *Les 2 Rives* diffusé sur le territoire de la ville de Sorel-Tracy, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Période de questions Le maire invite les personnes présentes à une période de questions en leur rappelant de limiter leurs interventions au Programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024.

Période de commentaires Le maire invite à tour de rôle les membres du conseil à faire part de leurs commentaires sur le Programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024.

LEVÉE DE LA SÉANCE IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par M. Stéphane Béland, que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

M^e Marie-Pascale Lessard
Greffière adjointe

Serge Péloquin
Maire